

BO N°40 du 2 octobre 2020

## COMMUNE DE RIDDES

Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant, propriétaire et auteur des plans : Brigitte Morier et Christian Lerch, Chemin des Croissoniers 1, 1299 Crans-près-Céligny

Situation : Parcelle(s) 4696, folio 31, lieu-dit Larzine à 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3, petits chalets

Coordonnées : 2'584'505 / 1'110'778

Objet : Construction d'un couvert à voiture avec pose de panneaux solaires photovoltaïques en dérogation de la zone réservée décidée le 5 septembre 2019

Requérant et propriétaire: Donato Profico, Rue de la Gare 5, 1908 Riddes

Situation : Parcelle(s) 1912, folio 16, lieu-dit La Cour à 1908 Riddes

Située en zone à bâtir : R1, habitations collectives

Coordonnées : 2'583'051 / 1'113'378

Auteur des plans : Christophe Michellod SA, Rue Chez Moren 25, 1955 Chamoson

Objet : Construction d'un couvert

Requérant et auteur des plans : Octavian-Radu Giurgiu, CP 153, 1918 La Tzoumaz

Situation : Parcelle(s) 8317, folio 22, lieu-dit La Vouatère à 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3, petits chalets

Coordonnées : 2'584'490 / 1'109'985

Propriétaire : Lutgarde et Bernhard Liezenberg, Van der Helstlaan 4, NL-3723 EW Bilthoven

Objet : Agrandissement du balcon

Requérant et propriétaire: Hicham El Ghaoui, Route des Oies 25, 1907 Saxon

Situation : Parcelle(s) 333, folio 3, lieu-dit Sous-ville à 1908 Riddes

Située en zone à bâtir : R1, habitations collectives

Coordonnées : 2'583'291 / 1'113'722

Auteur des plans : Arman Saidi, Chemin du Milieu 94, 1920 Martigny

Objet : Modification du projet autorisé : Rénovation de la grange existante en habitation, pose d'une cabane de jardin, de quatre box pour véhicules et de haies et clôture sur le périmètre de la parcelle.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions ou par e-mail [constructions@riddes.ch](mailto:constructions@riddes.ch). Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.